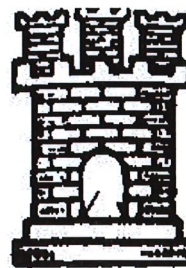




Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame, **Monsieur Dimitri et Virginie DEMIANOFF-MORAUX** demeurant Chera de la Gombe n°19 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Chera de la Gombe à 4130 Esneux et cadastré division 1, section D n°1154T.**

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'une habitation unifamiliale**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- l'habitation et la terrasse sur pilotis sont partiellement implantées en dehors de la zone de construction ;
- l'habitation est implantée à moins de 5m des limites latérales du lot ;
- le volume secondaire (terrasse sur pilotis) ne comprend pas une toiture à versants ;
- l'ensemble des baies devrait être caractérisé par une dominante verticale ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :

- les volumes principal et secondaire doivent être implantés avec un recul de minimum 5m des limites parcellaires latérales et de fond de parcelle ;
- pour être constructibles, la superficie minimale des nouvelles parcelles doit être de 3000m<sup>2</sup> ;
- la hauteur sous gouttière de chaque mur gouttereau du volume principal devrait être égale à maximum 7m ;
- la hauteur du pignon devrait être égale à maximum 10m ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1<sup>er</sup> étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1<sup>er</sup> étage) à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27 avril 2026 au 11 mai 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)